

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
18 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION
10 novembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
21 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	24
PROCURATION(S)	06
VOTANTS	30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, SABIRI.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : M., GASSA et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, DEBOISSY, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY, THIERY. Et Mme GÜTH.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à M. COQUELET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, QUEVAL, MULLER, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA, MOREL.

Délibération N°15

FONCIER – PARKING DE LA GARE – CONSTRUCTION DE BUREAUX ET D'UNE BRASSERIE – VENTE D'UN TERRAIN – APPROBATION.

M. Christian Avollé expose au Conseil municipal :

La Société Havraise d'Aménagement (SHEMA) a livré, en début d'année, le premier des trois immeubles de bureaux prévus en bordure du parking de la gare. Si de nombreuses entreprises s'intéressent aux locaux, l'absence d'un point de restauration à proximité constitue un frein à la commercialisation. L'investisseur qui souhaitait construire une résidence appart hôtel et une brasserie a finalement renoncé à son projet

La société PROJIMMO, qui construit plusieurs immeubles de logements sur la ville, a manifesté son intention de racheter ce terrain pour y implanter son siège social. Elle propose de construire deux cases commerciales en rez-de-chaussée afin de répondre aux besoins des employés du pôle tertiaire de la gare et constituer une escale à la fois pour les promeneurs empruntant la voie verte et pour les usagers de la gare.

Pour permettre ce projet, il est nécessaire de vendre un terrain communal de 3861m² environ situé entre la voie des Berges et les bords de l'Eure (lot C sur le plan de division annexé à la présente). Afin de réaliser un

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241118-D-24-11-15-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024

aménagement très fin entre la terrasse du futur restaurant et la passerelle, la surface de la partie inconstructible du terrain pourra être ajustée au moment de la signature de l'acte définitif de vente. Il est proposé de vendre la partie constructible (800m²) pour un prix unitaire de 40€/m² HT et la partie inconstructible (3061m² environ) à 5€/m² HT, soit un montant total de 47 305€ HT. Il est précisé que les parcelles seront vendues non viabilisées.

Il est rappelé :

- que le chemin de « Landemarre » visé sur le plan de division a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public suivant délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2012 et que le terrain correspondant n'a jamais été classé expressément ou de fait depuis dans le domaine public
- que le surplus des parcelles vendues n'a jamais été classé expressément ou de fait dans le domaine public.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **AUTORISE** la signature d'une promesse de vente au bénéfice de la société PROJIMMO, ou toute société contrôlée, directement ou indirectement, majoritairement par Monsieur Sena DELIKAYA, pour le lot C du plan de division ci-annexé, constitué des parcelles BX 145p et 148p, d'une surface de 3861m² environ, pour un montant total de 47 305€ HT environ ;
- **AUTORISE** la vente au bénéfice de la société PROJIMMO, contrôlée, directement ou indirectement, majoritairement par Monsieur Sena DELIKAYA, du lot C du plan de division ci-annexé, constitué des parcelles BX 145p et 148p, d'une surface de 3861m² environ, pour un montant total de 47 305€ HT environ ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME

Marc-Antoine JAMET

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241118-D-24-11-15-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

Marc-Antoine Jamet